

La plate- forme pour la nature:

la feuille de route du
Canada pour prospérer
avec la nature





La protection de la nature et de tous ses bienfaits a toujours été une valeur fondamentale du Canada. Des [sondages récents](#) montrent que 84% des Canadiens estiment que le gouvernement fédéral doit faire plus pour la nature. Il s'agit d'un mandat fort pour veiller à ce que les générations actuelles et futures héritent d'un monde naturel en bonne santé.

Mais nos paysages naturels et la diversité des êtres vivants qui les habitent sont en danger. Alors que la nature est un élément emblématique de l'identité nationale du Canada, une espèce sur cinq est menacée. Les tendances à la baisse des populations indiquent que nous continuons à accélérer l'effondrement de la biodiversité. Si notre environnement est menacé, notre santé et notre économie le sont également.

Depuis sa fondation en 1939, Nature Canada aide les Canadiens à découvrir, à défendre et à restaurer la nature. Nous avons bâti un vaste réseau actif d'alliés de la nature. Cependant, notre réseau ne peut à lui seul faire face à l'ampleur de l'effondrement des écosystèmes au Canada.

L'un de nos rôles les plus importants est de faire entendre la voix de la nature aux décideurs politiques à tous les niveaux de gouvernement.

Pour placer la nature au centre de nos décisions en tant que pays, nous devons donner la priorité à trois appels à l'action fondamentaux. Le prochain gouvernement du Canada doit:

- ✓ **PROTÉGER ET CONSERVER LA NATURE**
- ✓ **RESTAURER ET MIEUX GÉRER LA NATURE**
- ✓ **METTRE LA NATURE À LA PORTÉE DE TOUS**

Nature Canada a créé la Plate-forme pour la nature: la feuille de route du Canada pour prospérer avec la nature. Nous y présentons neuf façons essentielles pour le prochain gouvernement du Canada de tirer parti des progrès environnementaux existants, de rattraper les retards accumulés et de contribuer à offrir un monde naturel sain aux générations d'aujourd'hui et futures.

Les Canadiens veulent voir leur gouvernement agir. Ce document fournit la feuille de route pour y arriver.

Emily McMillan

Directrice générale

Nature Canada

emcmillan@naturecanada.ca

PLACER LA NATURE AU CENTRE DES VALEURS ET DES DÉCISIONS CANADIENNES

Nature Canada présente les solutions politiques suivantes aux candidats, aux partis et aux électeurs, afin qu'ils les prennent en considération dans le contexte des prochaines élections :

PROTÉGER ET CONSERVER LA NATURE

Pour protéger efficacement les milieux naturels qui nous restent, le prochain gouvernement du Canada doit:

- ① Fournir une voie pour protéger 30% des terres, des eaux et des océans d'ici 2030
- ② Protéger les forêts primaires et anciennes de la dégradation et de la déforestation
- ③ Fournir un financement à long terme pour les programmes des gardiens autochtones
- ④ Aider les espèces à se développer naturellement en les protégeant de la pollution génétique

RESTAURER ET MIEUX GÉRER LA NATURE

Pour mieux gérer les écosystèmes dégradés du Canada, le prochain gouvernement doit:

- ⑤ Restaurer 30% des terres et des eaux dégradées d'ici 2030
- ⑥ Mettre fin aux subventions du gouvernement fédéral qui nuisent à la nature d'ici 2030
- ⑦ Mobiliser un milliard de dollars supplémentaires par an pour des solutions fondées sur la nature au cours des cinq prochaines années (2025 à 2030)

METTRE LA NATURE À LA PORTÉE DE TOUS

Pour que la nature soit accessible à tous, le prochain gouvernement du Canada doit:

- ⑧ Créer un Bureau pour la justice environnementale permanent et de haut niveau
- ⑨ Créer un flux dédié dans le Fonds pour l'infrastructure naturelle afin d'augmenter le couvert végétal et d'améliorer l'accès équitable aux espaces verts urbains.



PROTÉGER ET CONSERVER LA NATURE

① Fournir une voie pour protéger 30% des terres, des eaux et des océans du Canada d'ici 2030

Pour relier et renforcer les efforts visant à protéger 30% des terres, des eaux et des océans du Canada d'ici 2030, le prochain gouvernement du Canada doit:

- a.** Dans le cadre du mandat de Parcs Canada, financer la création et la gestion à long terme de 10 nouveaux parcs nationaux, 10 nouvelles aires marines nationales de conservation et 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030, en mettant l'accent sur les régions sous-représentées.
- b.** Soutenir la création de 50 aires protégées et de conservation autochtone (APCA) d'ici 2030, en introduisant une législation qui reconnaisse les aires protégées et conservées existantes que les communautés autochtones ont créées sous leur juridiction et leur autorité.
- c.** Apporter un soutien financier aux autres niveaux de gouvernement pour la création de aires protégées.
- d.** Veiller à ce que les projets de développement dans les aires protégées au niveau fédéral fassent obligatoirement l'objet d'une évaluation d'impact.

L'environnement naturel du Canada maintient les Canadiens en bonne santé, soutient notre économie et est profondément ancré dans notre culture. C'est pourquoi les Canadiens veulent que leurs gouvernements protègent la nature. Un [récent sondage EKOS](#) a révélé que plus de huit personnes sur dix (84%) estiment que le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures plus strictes pour protéger les forêts et la faune du Canada.

La stratégie canadienne pour la nature à l'horizon 2030 est une première étape importante dans la protection et la conservation de la nature. Elle s'appuie sur plusieurs textes législatifs importants, notamment la Loi sur les parcs nationaux du Canada (adoptée en 2000), la Loi sur les océans (adoptée en 1996) et la Loi sur les espèces sauvages du Canada (adoptée en 1973).

Stratégie pour la nature 2030 du Canada - une réussite

La Stratégie pour la nature 2030 du Canada est le plan du gouvernement pour réaliser les engagements du pays en matière de nature pour 2030. En décembre 2022, le Canada et 195 autres pays ont signé le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal lors du Sommet de la biodiversité COP15 à Montréal. Chaque pays signataire doit mettre en œuvre ce cadre mondial en tant que politique fédérale. La Stratégie pour la nature 2030 du Canada a été élaborée avec la participation d'une large coalition d'ONG environnementales, y compris Nature Canada.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Seuls 23% de nos habitats terrestres et 13% de nos océans restent intacts. Selon des estimations récentes, la taille moyenne des populations animales surveillées a diminué de 73% au cours des 50 dernières années, et le Canada ne fait pas exception à la règle. Certaines régions du Canada sont plus vulnérables que d'autres et nécessitent une protection accrue, notamment le plateau intérieur, les basses terres du Manitoba, la région précambrienne des Grands Lacs et du Saint-Laurent, les hautes terres boréales Laurentiennes, le plateau lacustre boréal, la rivière à la Baleine et le plateau de la toundra d'Ungava. En outre, environ 80% des prairies indigènes du Canada ont déjà été cultivées, alors que le nombre d'oiseaux qui y vivent a diminué de 67% depuis 1970.

Un effort national pour protéger l'environnement naturel du Canada nécessite une collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces, les territoires, les municipalités et les peuples autochtones, dont beaucoup prennent leurs propres engagements. En mettant en place la conservation par zone menée par les Autochtones et gérée par les gardiens autochtones, le Canada respecte ses engagements vis-à-vis de la [Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#) et des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. Ces partenariats permettent d'intégrer les perspectives culturelles dans les stratégies de conservation, contribuant ainsi à des approches plus holistiques et durables de la protection de l'environnement. Le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de liaison et fournir des outils financiers clés pour s'assurer que tous les ministères, à tous les niveaux de gouvernement, avancent dans la même direction afin de protéger notre patrimoine naturel pour les générations à venir.

② Protéger les forêts primaires et anciennes de la dégradation et de la déforestation

Pour protéger les forêts du Canada, le prochain gouvernement doit:

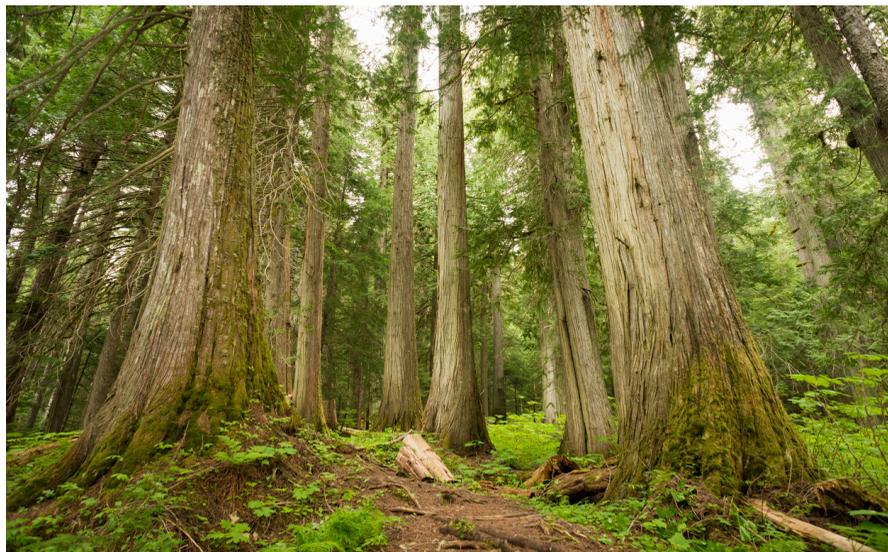
- a.** Élaborer un plan d'action pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts au Canada et le mettre pleinement en œuvre d'ici 2030.

Un cinquième des forêts boréales et tempérées de la planète se trouve au Canada. Ces forêts primaires et anciennes stockent et séquestrent de grandes quantités de carbone tout en fournissant des habitats essentiels à des espèces menacées et à des milliards d'oiseaux migrateurs. Cependant, les pratiques d'exploitation forestière non durables dégradent la forêt boréale et il ne reste que peu de grandes zones intactes.

Les forêts dégradées ne fonctionnent pas aussi bien que les forêts vierges en termes de bienfaits pour l'écosystème, comme la filtration de l'eau et la séquestration du carbone. Elles sont également plus vulnérables aux feux de forêt car elles présentent souvent une moindre diversité d'arbres. Le gouvernement fédéral ne suit pas de manière transparente la qualité ou l'étendue des forêts au Canada. Il n'a aucun moyen d'évaluer avec précision l'impact des activités telles que l'exploitation forestière industrielle.

En surveillant et en signalant de manière transparente la déforestation et la dégradation des forêts, le gouvernement fédéral peut soutenir une action efficace à tous les niveaux de gouvernement pour promouvoir des pratiques de gestion véritablement durables et compétitives des forêts et des feux de forêt.

Lors du sommet sur le climat COP26 en 2022, le Canada s'est joint à 144 autres nations en s'engageant à mettre fin à la dégradation des forêts et des terres d'ici 2030. La stratégie pour la nature 2030 a réitéré l'engagement du Canada à mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts, mais nous n'avons pas encore tenu cette promesse.



③ Fournir un financement à long terme pour les programmes des gardiens autochtones

Pour soutenir les nations autochtones dans leur rôle de gardiennes des terres, des eaux et des écosystèmes sur leurs territoires, le prochain gouvernement du Canada doit:

- a.** Augmenter et rendre permanent le financement des programmes de gardiens autochtones.
- b.** Soutenir les initiatives d'aménagement du territoire menées et codirigées par les Autochtones.
- c.** Prévoir un financement à long terme pour encourager et permettre aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux ONG et à d'autres acteurs de soutenir les initiatives de conservation dirigées et codirigées par les Autochtones.

La mise en œuvre de l'engagement du Canada à protéger efficacement au moins 30% des terres et des océans d'ici 2030 dépend de la reconnaissance des compétences et des titres autochtones par les gouvernements fédéral et provinciaux. Elle dépend également d'une co-gouvernance et d'une co-gestion efficaces des terres et des océans protégés par le biais d'un fédéralisme coopératif avec les gouvernements autochtones.

Les peuples autochtones sont les gardiens de la terre et des eaux depuis des temps immémoriaux.

La reconnaissance de ce fait par le gouvernement du Canada s'est traduite par un soutien aux priorités autodéterminées des Autochtones en matière de conservation et d'intendance, par des investissements dans des initiatives de financement de projets pour la permanence (FPP) dirigées par des Autochtones, qui permettent de mobiliser des fonds non gouvernementaux pour soutenir la conservation, et par le lancement du réseau des gardiens des Premières Nations.

Bien que ces initiatives aient été couronnées de succès, le financement actuel n'est pas suffisant pour assurer la stabilité nécessaire au renforcement des capacités à long terme. Les gouvernements et les organisations autochtones nationaux et régionaux doivent déterminer les besoins de financement et allouer les fonds en conséquence. La demande pour le programme des gardiens augmente et un financement annuel de 1,5 milliard de dollars pour les groupes autochtones, inuits et métis engagés dans ce travail serait approprié pour répondre à la demande.

④ Aider les espèces à se développer naturellement en les protégeant de la pollution génétique

Pour que les consommateurs soient informés et les espèces en bonne santé, le prochain gouvernement du Canada doit:

- a.** Soutenir l'adoption d'une réglementation stricte visant à protéger les espèces des conséquences involontaires du génie génétique.
- b.** Exiger l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés.
- c.** Supprimer progressivement l'élevage de poissons en enclos ouverts sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique d'ici 2029 afin de protéger l'habitat et la qualité de l'eau tout en empêchant la pollution génétique des espèces sauvages.

Au cours des 20 dernières années, les [sondages ont régulièrement montré](#) que plus de 80% des Canadiens souhaitent un étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés. [Près de la moitié des Canadiens](#) ont déclaré qu'ils ne mangeraient pas de saumon génétiquement modifié par l'homme.

Les consommateurs veulent savoir ce que contiennent leurs aliments et décider eux-mêmes de ce qu'ils mangent.

Cependant, les scientifiques modifient de plus en plus la composition génétique des plantes et des animaux qui font partie de notre régime alimentaire, grâce à des technologies qui progressent plus vite que nos réglementations. Le premier animal génétiquement modifié vendu au Canada était un saumon de l'Atlantique transgénique. Les Canadiens l'ont acheté et mangé sans savoir qu'il était génétiquement modifié.

Mais il ne s'agit pas seulement d'une question de droits des consommateurs. Le génie génétique présente un risque réel pour la nature, étant donné que les organismes génétiquement modifiés peuvent s'échapper et se reproduire avec leurs homologues naturels. Une fois que cela se produit, l'ADN des espèces sauvages change à jamais, car il devient pratiquement impossible de ramener l'ADN d'une espèce à son état naturel.

Bien qu'ils aient reconnu ces préoccupations, les gouvernements successifs se sont pliés à la pression des entreprises et n'ont pas fait grand-chose pour protéger la nature des conséquences involontaires du génie génétique ou pour accroître la transparence pour les consommateurs.



RESTAURER ET MIEUX GÉRER LA NATURE

⑤ Restaurer 30% des terres et des eaux dégradées d'ici 2030

Pour restaurer 30% des terres et des eaux dégradées d'ici 2030, le prochain gouvernement du Canada doit:

- a.** Créer un organisme chargé de définir les niveaux de référence et les objectifs, de s'engager avec les responsables des efforts de restauration et de soutenir le développement d'une main-d'œuvre adéquate.
- b.** Définir, identifier et cartographier les écosystèmes dégradés tout en établissant des priorités de restauration assorties de délais et d'objectifs.
- c.** Améliorer les programmes de plantation d'arbres en mettant en œuvre des normes minimales de biodiversité pour les projets de plantation et en veillant à ce que les arbres plantés soient protégés de manière permanente.

On estime que la moitié du PIB mondial, quelque 44 000 milliards de dollars américains, dépend fortement ou modérément de la nature. Il est essentiel de protéger la nature qui nous reste, mais nous devons également réparer les dommages déjà causés. Plus de 80% des prairies canadiennes, des forêts caroliniennes et des milieux humides urbains ont déjà disparu. Les milieux naturels qui nous restent, en particulier dans les zones urbaines et suburbaines du sud du Canada, sont de plus en plus touchés par des plans d'urbanisation et de développement mal conçus.

Nous devons nous efforcer de restaurer nos écosystèmes dégradés et endommagés afin qu'ils puissent à nouveau soutenir la biodiversité, contribuer à soutenir notre économie et nous protéger contre l'aggravation des effets du changement climatique.

Le Canada s'est engagé à assurer la restauration effective d'au moins 30% des milieux dégradés des écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, côtiers et marins d'ici 2030 afin d'améliorer la biodiversité et les fonctions des écosystèmes. Dans le cadre du défi de Bonn, le Canada s'est également engagé à restaurer 19 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres. La plantation d'arbres est essentielle pour réaliser le potentiel de restauration du Canada et pour atteindre ses objectifs en la matière. Cependant, une restauration efficace exige que les bons arbres indigènes soient plantés aux bons endroits et pour les bonnes raisons. De façon permanente.

Pour atteindre les objectifs de restauration du Canada, il faudra prendre des mesures importantes, notamment:

- Engager des fonds et fixer des objectifs pour restaurer les terres dégradées, les zones côtières et les habitats d'eau douce
- Mobiliser les responsables de la gestion des terres et des eaux ayant compétence et autorité sur les habitats dégradés (par exemple, les Peuples autochtones, les responsables fédéraux, provinciaux et municipaux de la gestion des terres et les propriétaires privés)
- Établir des politiques et des programmes garantissant le partage des bénéfices avec les Peuples autochtones dans l'économie de la restauration
- Augmenter le nombre de professionnels de la restauration formés à l'identification et à l'application des approches nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour des régions et des habitats spécifiques
- Déterminer la demande régionale en matériaux de restauration (principalement des semences et des arbres) afin de mettre en place une offre appropriée de matériaux au fil du temps.

Reconnaissant que ce n'est pas une mince affaire, les principales organisations environnementales canadiennes qui fournissent régulièrement des recommandations pour le budget fédéral annuel, la Coalition pour un budget vert, ont récemment [appelé à dépenser 10 millions de dollars sur cinq ans pour établir un groupe de travail chargé de coordonner les efforts de restauration](#) entre les ministères et les différents niveaux de gouvernement.



⑥ Mettre fin aux subventions du gouvernement fédéral qui nuisent à la nature d'ici 2030

Pour réduire les dommages causés par l'industrie à la nature, le prochain gouvernement du Canada doit:

- a.** Identifier toutes les subventions publiques qui nuisent à la nature d'ici 2025 et les supprimer progressivement, les éliminer ou les réorienter d'ici 2030.
- b.** À partir de 2025, établir une comptabilité et des rapports transparents et complets sur les impacts des pratiques d'exploitation forestière industrielle sur la nature, y compris les impacts sur le climat et la biodiversité.

Un [récent sondage EKOS](#) indique que deux tiers des Canadiens sont favorables à l'élimination progressive des subventions gouvernementales qui nuisent à la nature. Le même sondage révèle que 92% des Canadiens souhaitent que les impacts environnementaux de l'exploitation forestière fassent l'objet de rapports transparents. Deux tiers des Canadiens estiment qu'il est essentiel que le Canada rende compte avec précision des émissions de tous les secteurs économiques.

À l'échelle mondiale, environ 7 000 milliards de dollars de financement par an ont un impact négatif direct sur la nature. Au Canada, le gouvernement fédéral distribue chaque année plus de 5 milliards de dollars de subventions aux secteurs de la pêche, de l'agriculture, de la foresterie et de l'exploitation minière. En veillant à ce que ces subventions s'alignent sur les meilleures pratiques de gestion qui protègent les terres, les eaux douces et les océans, le gouvernement peut prendre des mesures essentielles pour lutter contre la perte de biodiversité et le changement climatique. En outre, l'augmentation des redevances provenant de l'extraction des ressources pourrait être utilisée pour financer les travaux de restauration.

La déclaration transparente des émissions de gaz à effet de serre de tous les secteurs économiques est essentielle pour garantir que les politiques ne subventionnent pas involontairement et indirectement des pratiques polluantes.

On s'inquiète de plus en plus du fait que le Canada ne déclare pas toutes les émissions de gaz à effet de serre générées par l'exploitation forestière. Des groupes de défense de la santé et de l'environnement, des scientifiques, des groupes d'experts des Nations unies (2021 et 2023) et le vérificateur général du Canada ont tous demandé que les émissions dues à l'exploitation forestière fassent l'objet d'une déclaration plus transparente.

En ignorant l'impact important de l'exploitation forestière sur le climat, le Canada fausse les décisions de politique économique et environnementale, compromet les progrès en matière de climat et risque de compromettre l'accès aux marchés mondiaux qui demandent de plus en plus de produits du bois durables.



7 Mobiliser un milliard de dollars supplémentaires par an pour des solutions fondées sur la nature au cours des cinq prochaines années (2025-2030)

Pour soutenir les solutions fondées sur la nature, le prochain gouvernement du Canada doit:

- a.** Mobiliser un milliard de dollars supplémentaires par an pour des solutions fondées sur la nature au cours des cinq prochaines années (2025-2030).

La nature est notre meilleur allié contre la double crise du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Les solutions fondées sur la nature à ces crises ont le potentiel de protéger, de gérer durablement et de restaurer les écosystèmes naturels et modifiés, tout en bénéficiant simultanément au bien-être humain, à la biodiversité et au progrès climatique.

Les solutions fondées sur la nature peuvent renforcer la résilience des communautés face à des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses, ce qui permet d'atténuer ou d'éviter les coûts futurs. Lorsqu'elles sont élaborées et mises en œuvre en partenariat direct avec les gouvernements, les communautés autochtones et locales et l'industrie, les solutions fondées sur la nature peuvent contribuer à assainir l'eau, l'air et la production alimentaire, à protéger contre les feux de forêt, les sécheresses et les inondations, à fournir des espaces récréatifs qui favorisent une meilleure santé physique et mentale et à offrir des avantages pour l'air, l'eau et le sol qui préservent la biodiversité en protégeant et en rétablissant l'habitat des espèces.

Les solutions fondées sur la nature sont un complément essentiel aux efforts de réduction des émissions liées aux combustibles fossiles et permettent de mener à bien les efforts déployés au niveau mondial pour relever les défis du changement climatique. Les agriculteurs qui adoptent des pratiques agricoles respectueuses de la nature et du climat peuvent augmenter leurs marges bénéficiaires de 30%. Toutefois, ils ont besoin d'un soutien financier pendant au moins deux ans pour assurer la transition de leurs activités.

Étant donné qu'une grande partie de la demande croissante de compensations de l'émission de carbone devrait être satisfaite par la séquestration dans la nature et la perte évitée de la nature, les investissements dans les solutions fondées sur la nature peuvent jouer un rôle essentiel en orientant les investissements privés vers les actifs naturels et les écosystèmes tout en soutenant l'évolution des marchés du carbone au Canada.





METTRE LA NATURE À LA PORTÉE DE TOUS



Créer un Bureau pour la justice environnementale permanent et de haut niveau

Pour faire progresser la justice environnementale pour toutes les communautés, le prochain gouvernement du Canada doit:

- a.** Créer un Bureau pour la justice environnementale permanent et de haut niveau.
- b.** Élaborer et mettre en œuvre la première *Stratégie nationale concernant le racisme environnemental et la justice environnementale* du Canada.
- c.** Veiller à ce que les programmes, les politiques, les investissements et les lois en matière de protection de l'environnement tiennent compte des inégalités au niveau des communautés et des populations et fassent progresser la justice environnementale en investissant 355 millions de dollars dans les capacités institutionnelles au cours des cinq prochaines années (2025 à 2030).

Trop souvent au Canada, les communautés racialisées et défavorisées portent un fardeau disproportionné en raison de la dégradation de l'environnement et des risques évitables pour la santé liés à l'environnement, tels que la pollution et les substances toxiques contenues dans les produits de consommation.

Bien que le Canada se soit engagé à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, il ne respecte pas encore ses obligations. De nombreuses communautés autochtones à travers le pays restent soumises à des avis à long terme concernant l'eau potable, ce qui entraîne une incidence disproportionnée d'infections gastro-intestinales. La pollution industrielle concentrée autour des communautés autochtones a entraîné, dans certains cas, des taux de leucémie trois fois supérieurs à ceux observés dans la population générale, comme dans la Première nation Aamjiwnaang, dans la vallée de la chimie de Sarnia.

De même, des décennies de déversement dans des communautés essentiellement noires comme Shelburne et Guysborough, en Nouvelle-Écosse, ont entraîné des taux de cancer plus élevés que dans les zones environnantes. L'injustice environnementale exacerbe les effets du changement climatique et les autres inégalités dont souffrent ces communautés.

La création d'un Bureau pour la justice environnementale de haut niveau permettra de responsabiliser les pollueurs et d'orienter les ressources vers le soutien aux communautés surchargées. Le financement de ce bureau devrait inclure les ressources nécessaires pour poursuivre les consultations communautaires, finaliser la *Stratégie nationale concernant le racisme environnemental et la justice environnementale* et soutenir sa mise en œuvre.

Le bureau devrait également veiller à l'application des lois environnementales, car une application inégale entraîne souvent des dommages plus importants dans les communautés autochtones, BIPOC et à faibles revenus. Les fonds provenant des mesures d'application devraient être investis dans des projets communautaires qui font progresser la justice environnementale.

En donnant la priorité à ces initiatives, le Canada peut s'attaquer plus efficacement aux injustices environnementales qui touchent de manière disproportionnée les communautés marginalisées, en renforçant à la fois la responsabilité et l'équité.



9 Créer un flux dédié dans le Fonds pour les infrastructures naturelles afin d'augmenter le couvert végétal et d'améliorer l'accès équitable aux espaces verts urbains.

Pour faire progresser l'équité en foresterie urbaine et aider les villes à atteindre un couvert arboré de 30% dans tous les quartiers, le prochain gouvernement du Canada doit:

- a.** Élargir le Fonds pour les infrastructures naturelles en y consacrant 400 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin d'améliorer l'accès à la nature dans les communautés marginalisées à travers le Canada.
- b.** Allouer un minimum de 10% de l'enveloppe du Fonds pour les infrastructures naturelles à des projets qui traitent de l'équité en foresterie urbaine en élargissant l'accès à la nature dans les quartiers marginalisés.
- c.** Étendre le partage des coûts de 70% actuellement offert aux projets de plantation d'arbres menés par des Autochtones à d'autres projets qui favorisent l'équité en foresterie urbaine pour les groupes et les quartiers marginalisés.

Les forêts urbaines sont essentielles pour rendre les villes plus vivables, plus saines et plus résistantes.

Les forêts urbaines séquestrent et stockent le carbone, maintiennent la fraîcheur dans les villes, servent d'habitats aux espèces et protègent les habitants des conditions météorologiques extrêmes telles que les inondations et les glissements de terrain, tout en contribuant à notre bien-être mental et physique.



Malheureusement, il semble que seuls certains profitent des avantages de la forêt urbaine. Alors que le Canada continue de s'urbaniser, de nombreux Canadiens sont de plus en plus éloignés de la nature. Les personnes vivant dans des quartiers racialisés et marginalisés ont moins accès aux arbres urbains et aux espaces verts que les habitants des quartiers plus aisés.

Cette inégalité contribue à aggraver la situation des Canadiens qui vivent dans des quartiers défavorisés. Heureusement, de nombreuses villes canadiennes se sont fixées pour objectif d'atteindre un couvert végétal d'au moins 30% et s'efforcent peu à peu de combler le fossé en matière d'équité en foresterie urbaine.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

Priscilla Santos

Chargée de politique et campagnes
psantos@naturecanada.ca



naturecanada.ca